



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Conseil des produits agricoles du Canada



10
2010



revue annuelle

Canada

Édifice Canada

10e étage

344, rue Slater

Ottawa (Ontario) K1R 7Y3

Téléphone : 613-995-6752

Télécopieur : 613-995-2097

Téléscripteur/ATS : 613-943-3707

Site Web : www.fpcc-cpac.gc.ca

Courriel : fpcc-cpac@agr.gc.ca

© Ministre des travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, 2010

Numéro de catalogue : A99-2/2010

ISBN : 978-1-100-52830-4



Table des matières

Revue annuelle 2010

Message du président	2
Le Conseil	4
Cadre législatif	6
Membres	6
Personnel.....	7
Revue des affaires du Conseil.....	8
Réunions	8
Le point sur le plan stratégique 2009-2012	8
Plaintes, Comité de surveillance de l'industrie du poulet et révisions judiciaires	9
Association nationale des régies agroalimentaires.....	10
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA)</i>	10
Services intégrés.....	10
Communications	11
État de l'industrie : Revue des offices	12
Industrie ovicole	12
Industrie des œufs d'incubation de poulet à chair	14
Industrie du poulet	16
Industrie du dindon	18
Industrie du bœuf.....	20
Mission, mandat et autres responsabilités.....	22
Industrie et intervenants – Personnes-ressources	23
Régies provinciales – Personnes-ressources.....	23



Message du président



Communiquer : Écouter et s'exprimer

Cela fait maintenant plus de quarante ans que j'œuvre dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire et c'est avec enthousiasme que j'ai pris la barre du CPAC en juin 2010. Je me suis alors empressé de prendre connaissance des dossiers chauds et de rencontrer un grand nombre d'intervenants de l'industrie. J'ai été accueilli de façon exemplaire au CPAC et par l'industrie. Ce fut un excellent départ!

Au début, j'ai pris le temps nécessaire pour examiner les relations du Conseil avec les offices canadiens et j'ai eu des discussions avec leurs dirigeants élus et non élus. Je crois fermement que nous sommes sur la bonne voie et que l'année 2010 s'est terminée de façon positive. Les appels à la Cour fédérale ont été abandonnés et le Conseil a entamé des discussions et des relations cordiales avec tous les offices canadiens. Lors de notre réunion de décembre 2010, chaque office est venu présenter son industrie ainsi que son bilan; des discussions franches sur la situation et les préoccupations de chacun ont eu lieu dans le but de mieux se comprendre mutuellement. C'est également lors de cette réunion que les *Lignes directrices sur le traitement des plaintes* ont été approuvées en principe. Elles ont été transmises aux intervenants de l'industrie. Elles seront mises à l'essai et ajustées si nécessaire. Le Conseil est aussi satisfait que les *Lignes directrices sur la nomination des vérificateurs* ainsi que les *Lignes directrices sur la*

nomination des inspecteurs, élaborées plus tôt dans l'année, aient été approuvées.

Nous vivons dans une ère où les communications sont faciles et rapides. Cependant, elles ne permettent pas toujours une écoute attentive ou le développement d'une compréhension réciproque, qui sont des éléments nécessaires à la réalisation de progrès. Une communication constructive est essentielle pour avancer et elle doit être maintenue autant par les membres du Conseil, les élus des offices et l'ensemble des intervenants que par les employés de nos organisations respectives et ce, pour le bien de l'industrie. Les progrès réalisés dans la deuxième partie de 2010 démontrent qu'il est possible d'y arriver. En fait, la communication est une valeur à promouvoir au même titre que l'intégrité, le respect et le professionnalisme.

Arrivées et départs

Quelques changements au chapitre de l'effectif sont survenus au sein du Conseil en 2010 avec premièrement le départ de mon prédécesseur, Bill Smirle, qui a occupé pendant deux ans le poste de président du CPAC. M. Smirle a apporté un bagage de sagesse et d'expérience au Conseil et a su contribuer à l'instauration d'une culture de changement fondée sur la collaboration, la rigueur et la proactivité.

Patrick James, de Olds, en Alberta, a également terminé son mandat de deux ans avec le CPAC en mars 2010. Enfin, Marjorie Donnan, de Stirling, en Ontario, nous a quittés en août 2010. Elle a œuvré pendant près de trois ans au sein du CPAC. Je tiens à remercier Bill, Marjorie et Patrick pour leur

excellente contribution, leur expertise, leur travail assidu et leur engagement.

Le mandat d'Ed de Jong a été renouvelé en juin dernier pour une période additionnelle de trois ans. Le Conseil pourra continuer de profiter de sa connaissance du système.

Jim Châtenay a aussi été nommé membre. Ancien éleveur maintenant à la retraite, M. Châtenay, qui vit à Red Deer, en Alberta, a été l'un des pionniers de l'industrie charolaise au Canada. Il possède aussi une vaste expérience à la Commission canadienne du blé, organisme au sein duquel il a été directeur élu pendant 10 ans.

Mon mandat

Le ministre Ritz, qui connaît les défis auxquels le Conseil a eu à faire face au cours des dernières années, m'a confié des responsabilités claires. Il souhaite notamment que le Conseil continue d'agir comme leader auprès des offices canadiens et des intervenants en leur offrant son appui et sa collaboration dans l'administration du système de gestion de l'offre pour faire en sorte que ce dernier soit souple et qu'il puisse relever les défis à venir. Mon mandat prévoit également que nous interagissions et coopérons avec les régies provinciales, que nous améliorions notre processus de règlement des différends et que nous encourageons la création d'offices de promotion et de recherche.

Je suis convaincu que le Conseil doit contribuer à renforcer le système de gestion de l'offre, en augmentant son efficacité et sa transparence et en

assurant qu'il fonctionne dans l'intérêt tant des transformateurs que des consommateurs. Les industries régies par le système de gestion de l'offre n'ont pas toujours bonne réputation. Je crois que c'est un système louable et utile, qui a ses qualités et défauts. La transparence, l'information et la communication sont des éléments clé. Toutes nos décisions doivent être justifiées et assujetties à l'examen public ou juridique.

Le maintien de bonnes relations entre le Conseil, les offices canadiens, les régies provinciales et les autres intervenants est primordial. La confiance, le respect et la concertation sont nos alliés. Nous devons travailler ensemble afin d'arriver à une compréhension de nos valeurs réciproques et à un respect de nos rôles et responsabilités dans l'intérêt des producteurs, des transformateurs et des consommateurs. Pour bien communiquer, il faut non seulement utiliser un langage clair, honnête et transparent, mais il faut aussi savoir écouter et comprendre l'autre. Ce sont des principes que j'entends promouvoir à titre de président du CPAC!

J'ai également l'intention de travailler à l'établissement d'offices canadiens de promotion et de recherche afin d'augmenter la compétitivité de l'industrie. À cette fin, j'ai l'intention de faire connaître la *Loi sur les offices des produits agricoles* (LOPA) aux producteurs de toutes denrées agricoles, et de les sensibiliser à l'importance du rôle du CPAC. J'ai été étonné de constater combien la LOPA était méconnue du public. J'ai l'intention de remédier à cette situation. Pour moi, cela signifie qu'il faut déployer davantage d'efforts et multiplier les contacts avec les diverses industries agricoles et groupes d'agriculteurs. Je pense qu'il est important

que les gouvernements et le Conseil soutiennent les organisations touchées par la Loi, qu'ils les accompagnent dans leurs démarches en les informant et en les appuyant activement dans toute la mesure du possible à travers les consultations et le cheminement législatif qui peut parfois s'avérer sinueux et intimidant.

La communication, la collaboration, le travail, l'engagement et la persévérance. Voici mes valeurs. Je crois fortement qu'il ne faut jamais se satisfaire du statu quo, qu'il y a toujours place à l'amélioration. Les quatre prochaines années sont devant moi et je compte bien travailler avec acharnement à la réalisation de ces objectifs.

Mes sincères salutations,



Le président,
Laurent Pellerin

Le Conseil



Phil Klassen, Brent Montgomery, John Griffin, Lise Bergeron, Laurent Pellerin, Ed de Jong, Jim Châtenay (absent)

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) a été établi en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme*. Cette loi permet la création d'offices canadiens de commercialisation; elle a été modifiée en 1993, particulièrement par l'ajout de la Partie III, qui permet aux producteurs d'établir des offices de promotion et de recherche. C'est ainsi qu'en 2002 le premier office de ce genre a vu le jour, soit l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (OCRDMPPB).

Le Conseil supervise actuellement les activités de quatre offices canadiens qui œuvrent dans le secteur de la gestion de l'offre : les Producteurs d'œufs du Canada (POC), les Éleveurs de dindon du Canada (EDC), les Producteurs de poulet du Canada (PPC) et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC). Ces quatre offices canadiens gèrent l'offre canadienne de poulet, de dindon, d'œufs et d'œufs d'incubation de poulet à chair. Ils mettent en œuvre et administrent les plans de commercialisation et répartissent les contingents de production pour assurer un approvisionnement adéquat. Les offices de commercialisation tirent leurs revenus de la perception de redevances sur les produits vendus.

Le Conseil supervise aussi les activités de l'OCRDMPPB. Cet office a pour but de promouvoir la commercialisation du bœuf par des programmes de publicité, de promotion, d'éducation des consommateurs, de recherche nutritionnelle ou de recherche sur les produits. Il réalise son plan de promotion et de recherche grâce aux fonds qu'il perçoit sous forme de redevances (prélèvements).

Le CPAC supervise les offices canadiens pour s'assurer que leurs activités sont conformes aux objectifs énoncés dans la Loi et veille à ce qu'ils tiennent compte, dans le cadre de leurs activités, des intérêts à la fois des producteurs, des transformateurs et des consommateurs. Pour ce faire, le CPAC approuve les règlements de contingentement, les ordonnances sur les redevances à payer et les règlements sur l'octroi des permis, et passe en revue les plans d'affaires annuels, les budgets et les politiques des offices. Le Conseil collabore également avec les gouvernements provinciaux ayant un intérêt dans l'établissement et l'exercice des pouvoirs des offices canadiens de même qu'il informe le ministre et lui donne des conseils sur des sujets touchant la création et le fonctionnement des offices canadiens.

Soutien aux agriculteurs

Le Conseil appuie les producteurs en supervisant l'établissement et l'orientation des offices canadiens ainsi que le processus décisionnel de ces derniers, notamment :

- Il approuve les contingents et les redevances à payer;
- Il entend et règle les plaintes que soulèvent les décisions rendues par les offices;
- Il formule des recommandations sur les activités des offices;
- Il présente au ministre des rapports sur les défis, les contraintes et les débouchés pour le secteur agricole.

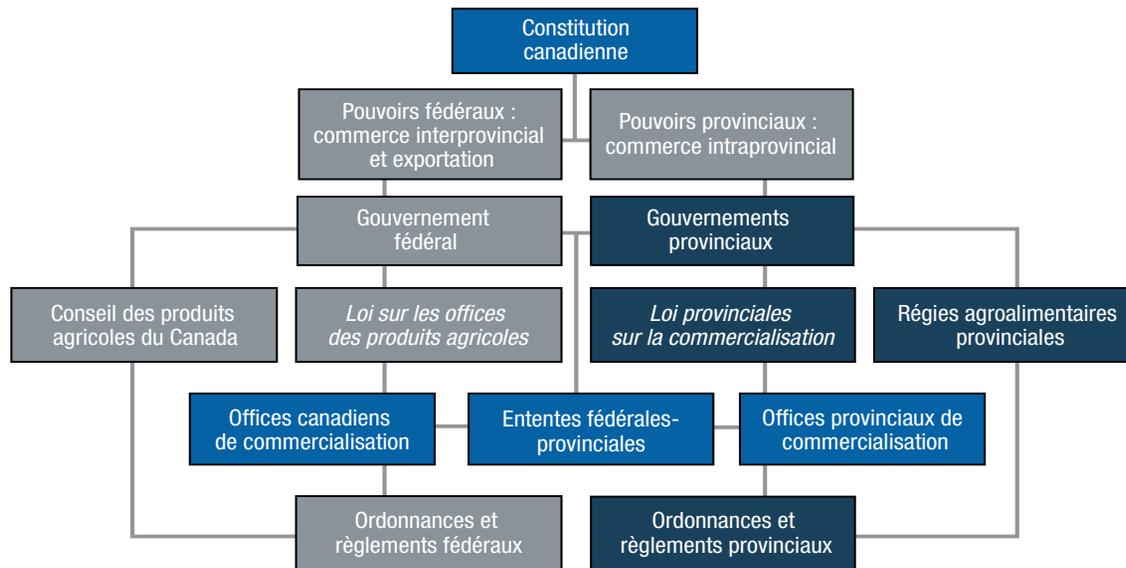
À l'appui aux consommateurs

Le Conseil travaille de concert avec les quatre offices canadiens pour faire en sorte que les consommateurs :

- aient accès à un approvisionnement stable de poulets, de dindons et d'œufs produits au pays, et ce, à prix raisonnable;
- soient desservis par une industrie responsable qui conçoit des solutions adéquates pour répondre aux défis incessants, comme l'influenza aviaire.

Réalisation de son mandat par l'établissement de partenariats

Le Conseil travaille de concert avec tous les gouvernements provinciaux et les intervenants afin d'aider les partenaires de l'industrie à résoudre leurs problèmes communs et à améliorer les relations de travail. Le Conseil collabore aussi avec les organismes de contrôle des gouvernements provinciaux ayant un intérêt direct dans la durabilité du système de gestion de l'offre.



Cadre législatif

La Constitution du Canada établit deux secteurs de compétences en matière d'agriculture : la compétence fédérale, dont relève la commercialisation sur le marché interprovincial et d'exportation, et la compétence provinciale, dont relève la commercialisation intraprovinciale. La structure juridique fédérale-provinciale-territoriale est illustrée dans la figure suivante.

Membres

Les membres sont nommés au CPAC par le gouverneur en conseil. Ils proviennent de différentes sphères de l'industrie agroalimentaire canadienne. Au moins la moitié des membres du Conseil doivent être des producteurs primaires, ou devraient l'être au moment de leur nomination. En 2010, le Conseil se composait des personnes suivantes :



Laurent Pellerin,
président (2010–2014)

Laurent Pellerin est un producteur porcin et céréalier depuis 1972 à Bécancour. Détenteur d'un baccalauréat en gestion de groupe, il a été président de la Fédération canadienne de l'agriculture (2008-2010), président de l'Union des producteurs agricoles (1993-2007), président de la Fédération des producteurs de porcs (1985-1993) et, jusqu'à tout récemment, président d'Agricord, un réseau d'associations agricoles voué au développement international. En 2005, il a été décoré de l'Ordre national du Québec pour sa contribution à l'agriculture.



Brent Montgomery,
vice-président (2007–2011)

Brent Montgomery exploite une ferme de dindon en partenariat avec son frère à Saint-Gabriel-de-Valcartier, au Québec.

Il a occupé plusieurs postes dans le domaine de l'agriculture, notamment celui de président de l'Office canadien de commercialisation du dindon de 2003 à 2007. Il est copropriétaire d'un couvoir de dindons à Loretteville, au Québec. Ancien enseignant et directeur d'école, M. Montgomery est également maire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier depuis 1988.



Lise Bergeron,
membre (2008-2011)

Lise Bergeron habite à Montréal, au Québec. Elle a une vaste expérience de la gestion de la commercialisation des produits agricoles au Québec et à l'échelle nationale. M^{me} Bergeron a d'abord été membre de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de 1996 à 1999, puis elle a occupé le poste de vice-présidente de l'organisation de 1999 à 2007.



Jim Châtenay,
membre (2010–2012)

Jim Châtenay est un ancien éleveur de bovins maintenant à la retraite vivant à Red Deer, en Alberta. Il a débuté en 1964 sur la ferme familiale située à l'ouest de Penhold, en Alberta. M. Châtenay est considéré comme l'un des pionniers canadiens dans l'industrie charolaise de race pure. Il a occupé pendant six ans un poste d'administrateur au sein de l'Alberta Charolais Association. De plus, M. Châtenay a acquis une vaste expérience au sein de la Commission canadienne du blé (CCB) à titre d'administrateur élu pendant dix ans. Il a également été membre du Comité consultatif de l'orge, au sein de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest. M. Châtenay détient un diplôme en agriculture du Collège Olds, à Olds, en Alberta.



Ed de Jong,
membre (2010–2013)

Ed de Jong exploite une entreprise de reproduction de poulets à chair et une ferme de vaches laitières à Abbotsford, en Colombie-Britannique. M. de Jong a occupé de nombreux postes associés à l'agriculture, dont ceux de délégué auprès de la B.C. Federation of Agriculture, d'administrateur de l'Association canadienne des producteurs d'œufs d'incubation et de président de l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair.



John Griffin,
membre (2008–2012)

John Griffin est président, depuis 2000, de W.P. Griffin Inc., une entreprise agricole familiale de Elmsdale, Île-du-Prince-Édouard. L'entreprise œuvre dans deux domaines d'activités, soit la division agricole, qui se consacre à la culture de la pomme de terre, des céréales et du foin, et la division du conditionnement des pommes de terre, qui se spécialise dans les produits destinés aux services alimentaires, les emballages pour la vente au détail et les pommes de terre prêtes-à-servir pour le barbecue et le four micro-ondes. M. Griffin est également membre du conseil d'administration du Congrès mondial de la pomme de terre.



Phil Klassen,
membre (2009–2011)

Phil Klassen exploite une ferme de vache-veau ainsi que de céréales et de foin près de Herbert, en Saskatchewan. Il y travaille en partenariat avec ses deux frères depuis 1976. Élu directeur des Dairy Farmers of Saskatchewan au cours des sept dernières années, M. Klassen a aussi été vice-président de l'organisme ainsi que membre de nombreux comités. M. Klassen est actif dans sa collectivité; sa femme et lui ont eu six filles et un fils qui ont une bonne connaissance de l'agriculture.



Personnel

Bureau de la direction

Laurent Pellerin	président
Claude Janelle	directeur exécutif
Lisette Wathier	adjoite exécutive
Carola McWade	conseillère spéciale, secrétaire et greffière du conseil
Bob Botsford	Conseiller spécial

Politiques et opérations de programmes

Christine Kwasse	directrice
Hélène Devost	analyste principale
Marcel Huot	analyste principal des statistiques
Reg Milne	conseiller principal - poulet, œufs d'incubation et bovins
William Edwardson	conseiller principal - œufs
Nancy Fournier	conseillère par intérim - dindon
Mike Iwaskow	agent des statistiques

Poste vacant gestionnaire, Opérations des politiques

Poste vacant analyste des politiques

Services intégrés et Affaires réglementaires

Marc Chamaillard	directeur
Pierre Bigras	gestionnaire, Affaires réglementaires
Karen Percy	agente, Affaires réglementaires
Chantal Lafontaine	agente de communication
Lise Leduc	chef d'équipe, Services intégrés
Mélanie Amyotte	adjoite administrative
Lise Turcotte	adjoite administrative
Ginette Hurtubise	soutien administratif

Absent : Ginette Hurtubise
Marcel Huot
Mike Iwaskow



Revue des affaires du Conseil

Réunions

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) a connu une année très chargée en 2010. Le Conseil a tenu huit réunions en personne et trois téléconférences. Toutes les réunions se sont tenues à Ottawa, à l'exception d'une seule, qui a eu lieu à Saskatoon (Saskatchewan) en juin parallèlement à la conférence du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV). Les membres ont profité également de leur passage dans cette région pour visiter l'Université de la Saskatchewan, la Innovation Place, le Centre canadien de rayonnement synchrotron ainsi que la Vaccine and Infectious Disease Organization (VIDO), de même que pour rencontrer les membres du Saskatchewan Agri-Food Council.

Les membres et le personnel du CPAC ont continué de participer régulièrement à toutes les réunions des offices et ont fait le compte rendu de celles-ci aux réunions du Conseil, en plus de participer à quelques-unes des assemblées générales des offices provinciaux de commercialisation. Dans le cadre d'un bon nombre de ces visites, le nouveau président a mené des réunions d'affaires avec plusieurs représentants des régies provinciales et a présenté des exposés sur sa vision du CPAC ainsi que sur l'orientation stratégique et les priorités de ce dernier pour les quatre prochaines années.

Le point sur le plan stratégique 2009-2012

Au cours de la première année de la mise en application du plan stratégique 2009-2012, les membres du Conseil ont examiné des pistes de solution permettant d'améliorer la gouvernance et le processus décisionnel du CPAC. L'objectif visé était de veiller à ce que les décisions du Conseil demeurent crédibles, justifiables et transparentes.

Le CPAC a entamé la deuxième année de son plan stratégique 2009-2012 et les membres du Conseil ont participé à une séance de réflexion dans le but d'examiner leurs objectifs ainsi que de valider et d'adapter les travaux en cours. Cette séance leur a permis d'ajuster leurs priorités et d'élaborer un plan de travail comportant des échéanciers pour les 12 à 18 prochains mois.

Ces priorités sont de continuer à améliorer les relations entre les offices canadiens, le CPAC et d'autres intervenants, d'encourager l'établissement d'offices de promotion et de recherche pour aider les agriculteurs à améliorer leur compétitivité, d'améliorer les communications et d'assurer la mise au point et le maintien d'une base de connaissance et d'expertise du CPAC. Ce dernier s'efforcera également d'améliorer la qualité de son service à la clientèle.

De plus, au cours de l'été 2010, le président du CPAC a visité de nombreux organismes agricoles partout au Canada et il a constaté que peu de groupes de producteurs sont bien informés au sujet de la *Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA)*, notamment des dispositions de la partie III sur la création d'offices de promotion et de recherche. Certains en ignorent même l'existence.

Depuis ces visites, par contre, plusieurs groupes ont manifesté un intérêt à l'égard de ce concept, et le CPAC a rencontré certains d'entre eux, dont le Conseil canadien du porc, les Producteurs unis de pommes de terre du Canada, le Conseil canadien de l'horticulture, l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec ainsi que des membres de l'Union des producteurs agricoles (UPA), afin de les renseigner sur la création d'un office de promotion et de recherche.

D'autres groupes tels que la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, la B.C. Highbush Blueberry Association et la B.C. Raspberry Association ont aussi exprimé leur intérêt à ce sujet.

De plus, puisque la création d'offices de promotion et de recherche pourrait être profitable pour les offices canadiens créés en vertu de la partie II de la Loi, le CPAC les encourage à explorer ce concept.

Dans le cadre de ses priorités stratégiques, le CPAC entend, au cours des prochains mois, élaborer une campagne de sensibilisation sur les offices de promotion et de recherche ciblant les groupes de producteurs agricoles, dans le but notamment d'encourager une plus grande utilisation de la Loi. Le Conseil cherche également des moyens de rendre la Loi plus « conviviale » de façon à ce qu'un plus grand nombre de groupes de producteurs puissent peser les avantages de ce type d'office.

Plaintes, Comité de surveillance de l'industrie du poulet et révisions judiciaires

En septembre 2010, le CPAC s'est prononcé sur quatre plaintes en suspens (portant sur les périodes



A-87, A-89, A-90 et A-93) déposées par le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV), l'Association canadienne des surtransformateurs de volaille (ACSV) et l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (ACRSA) à l'égard des Producteurs de poulet du Canada (PPC).

Au cours des délibérations, les membres du Conseil ont examiné le plus récent rapport sur l'avancement des travaux du Comité de surveillance de l'industrie du poulet, le rapport du président du CPAC sur le Comité de surveillance, ainsi que tous les commentaires et toutes les demandes formulées, non seulement par les parties aux plaintes, mais aussi par les offices provinciaux de

commercialisation du poulet et les régies provinciales.

Au début de novembre 2010, les PPC ont abandonné les deux demandes de révisions judiciaires déposées devant la Cour fédérale concernant les décisions du CPAC. La première demande portait sur la façon dont le Conseil avait traité la plainte visant la période A-93 et sa décision de rejeter les contingents proposés pour ladite période. La seconde plainte portait sur la décision du CPAC de rejeter la demande d'audience publique sur le système d'allocation des contingents pour la commercialisation du poulet présentée par le CCTOV.



Le dépôt de ces quatre plaintes et des demandes de révisions judiciaires illustrent le fait qu'il existe des problèmes qui doivent être réglés, et l'un des devoirs du Conseil est de travailler avec les offices canadiens de commercialisation et les intervenants de l'industrie afin de les aider à mieux gérer le système de gestion de l'offre. Le Conseil est d'avis que des progrès ont été réalisés en vue d'élaborer des solutions concertées et que toutes les parties devraient poursuivre leurs efforts pour arriver à résoudre les problèmes à l'origine des plaintes.

Association nationale des régies agroalimentaires

Le CPAC fait partie de l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA). Il s'agit d'un groupe intergouvernemental fédéral-provincial-territorial facilitant l'échange d'idées et de renseignements sur les enjeux communs.

L'ANRA est formée de représentants du CPAC, de la Commission canadienne du lait ainsi que des régies agroalimentaires des provinces et des territoires. Les régies provinciales et territoriales supervisent les activités de leurs offices de commercialisation respectifs. En 2010, l'ANRA a tenu une téléconférence et deux réunions en personne à Ottawa, la plupart en parallèle avec d'autres activités de l'industrie. Au cours de ces réunions, le CPAC et l'ANRA ont déposé des rapports sur leurs décisions et leurs activités courantes, puis ont discuté des enjeux actuels. Le CPAC a, pour une dernière fois, fait le point sur le Comité de surveillance de l'industrie du poulet et a présenté des rapports sur les outils mis au point et les progrès réalisés en vue d'améliorer son processus décisionnel, notamment

une nouvelle série de questions qu'utiliseront les membres du Conseil lors de l'examen, aux fins d'approbation, des ordonnances et des règlements des offices.

De plus, le personnel du CPAC a présenté un exposé détaillé sur le site intranet créé pour les membres de l'ANRA, et le président, Laurent Pellerin, a présenté un exposé PowerPoint sur l'éventuelle création d'un office canadien de promotion et de recherche, ce qu'explore actuellement l'industrie du porc. On a aussi poursuivi en 2010 les discussions amorcées sur les principes de gouvernance et le plan d'activités de l'ANRA.

Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA)

La *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA) permet l'adoption de décrets du gouverneur en conseil pour déléguer, aux régies et aux offices provinciaux, les pouvoirs fédéraux qui leur permettent de réglementer la commercialisation des produits agricoles dans le cadre du commerce interprovincial et de l'exportation. La LCPA accorde aussi le pouvoir d'imposer et de prélever des redevances.

Le CPAC est responsable de l'administration courante de la LCPA et aide les offices provinciaux de commercialisation à en assurer l'application. Un office provincial de commercialisation doit demander au gouvernement fédéral de lui déléguer ses pouvoirs en vertu de la LCPA. Le CPAC prodigue ensuite au groupe des conseils sur la façon de présenter les demandes et l'aiguille tout au long du processus subséquent d'évaluation et de prise de

décisions. Une fois la demande approuvée, le gouverneur en conseil octroie officiellement l'autorisation au groupe visé puis décrit les pouvoirs dans un décret de délégation pris en vertu de la LCPA.

Au cours de 2010, le CPAC a poursuivi ses travaux visant à simplifier le long processus administratif que les offices provinciaux doivent suivre lorsqu'ils veulent apporter des changements à leurs ordonnances et à leurs règlements. De plus, le CPAC continue de collaborer avec le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui est chargé d'étudier et de scruter de près la réglementation et les textes réglementaires élaborés par le gouvernement afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux lois habilitantes.

Services intégrés

Au cours de la dernière période d'examen, la Direction des services intégrés et des affaires réglementaires est demeurée à l'avant-plan dans la mise en œuvre du programme du gouvernement fédéral visant à promouvoir la responsabilité, la reddition de comptes, la transparence et l'éthique au sein des organismes fédéraux. À ce titre, elle a, de concert avec certains organismes centraux, participé activement à la promotion de solides pratiques de gestion et à de saines pratiques liées à la fonction de contrôleur au sein de l'organisation. Dans son évaluation définitive du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) du CPAC, le Conseil du Trésor reconnaît que le CPAC « a une solide structure de gouvernance pour la gestion des finances pour rendre des comptes au sujet des fonds publics et en assurer le contrôle ». Il souligne également qu'« [à] l'instar

d'autres très petits organismes ayant des ressources limitées, on doit aussi féliciter le [CPAC] pour avoir trouvé des façons innovatrices, y compris la collaboration avec d'autres ministères et organismes, de faire face aux divers défis et risques internes et externes ».

De plus, la Direction des services intégrés et des affaires réglementaires a continué de jouer un rôle prépondérant dans les activités ayant trait à la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation, et à cette fin elle a assuré l'examen continu de la LOPA ou de la LCPA en collaboration avec les offices et les partenaires provinciaux.

Elle demeure également un promoteur dynamique de la gestion du portefeuille au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en collaborant étroitement avec ce dernier dans le cadre de plusieurs initiatives sur l'organisation, la réglementation et les communications.



Communications

En 2010, six numéros du bulletin *Focus* ont été produits et distribués aux partenaires et aux intervenants. Le numéro de novembre était une édition spéciale qui présentait notamment une entrevue avec le nouveau président du CPAC, Laurent Pellerin. Ce bulletin d'information, qui porte principalement sur les affaires et les décisions du Conseil, offre des renseignements de premier



plan sur le portefeuille, le Ministère et l'industrie et parfois sur des enjeux connexes sur la scène internationale. Vous pouvez recevoir cette publication électronique par courriel en format PDF. Vous pouvez également la consulter en format HTML et PDF sur le site Web du CPAC.

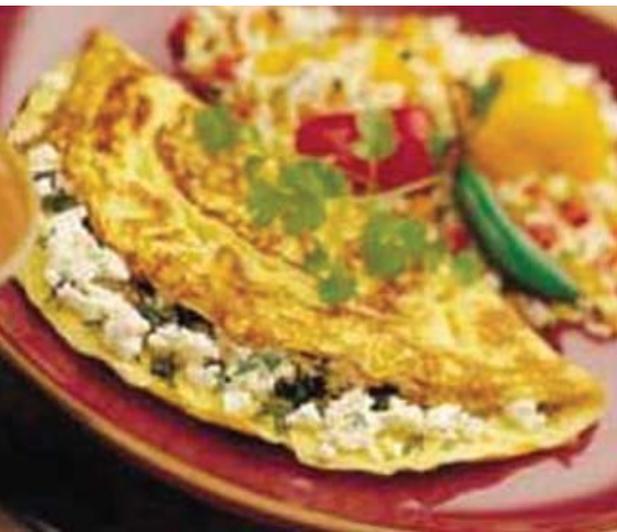
Enfin, le CPAC a continué en 2010 de tenir à jour son site Web et a créé deux nouvelles pages intranet à l'usage exclusif des membres du Conseil et de ceux de l'ANRA. Le CPAC a aussi publié la huitième édition du *Recueil de données sur l'industrie de la volaille et des œufs au Canada*, qui fournit des données statistiques sur ces deux secteurs. Le recueil a été préparé en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, d'autres ministères, les quatre offices du secteur de la volaille ainsi que des



associations de l'industrie. Il demeure un outil très pratique pour les intervenants, les ministères et le milieu universitaire.

État de l'industrie : Revue des offices

Industrie ovocole



Survol de 2010

Au cours de l'année, la production d'œufs a continué d'augmenter alors que l'accroissement des ventes a ralenti au deuxième semestre. Les Producteurs d'œufs du Canada (POC) estiment que le volume de production d'œufs a été 2,8 p. 100 plus élevé que celui de 2009, pour atteindre environ 517 millions de douzaines d'œufs commercialisables. Selon les données fournies par la firme d'analyse Nielsen, les achats d'œufs par les consommateurs ont continué d'augmenter par rapport à 2009, mais à un rythme plus faible (1,5 million de douzaines ou 0,6 p. 100). Le ralentissement s'applique notamment aux ventes du secteur des œufs de spécialité – oméga 3, élevages biologiques, élevages en liberté – qui ont diminué de près de 5,5 p. 100 à l'échelle nationale par rapport aux volumes observés en 2009. Cependant, les ventes d'œufs provenant d'élevages en liberté ont augmenté de 3,5 p. 100 à l'échelle nationale (un peu plus de 300 000 douzaines d'œufs).

Le volume d'œufs excédentaires s'est accru considérablement de sorte que les entreprises de transformation d'œufs ont pu utiliser un plus grand nombre d'œufs canadiens, ce qui s'est traduit par une baisse des importations. En 2010, les importations d'œufs de consommation et de transformation ont connu une forte baisse par rapport à 2009. Les données fournies par la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international montrent que le volume total (global et supplémentaire) d'œufs de consommation importés s'élève à 11,7 millions de douzaines, ce qui représente 13 p. 100 de moins qu'en 2009. En ce qui a trait aux œufs de transformation, le volume total des importations a chuté de 34 p. 100 pour atteindre 13,2 millions de douzaines en 2010, ce qui comprend une réduction de 50 p. 100 du volume

supplémentaire d'œufs de transformation importés, lequel est passé à 7,4 millions de douzaines. En 2010, les producteurs canadiens ont été en mesure de répondre davantage à la demande intérieure d'œufs de consommation et d'œufs de transformation.

Producteurs d'œufs du Canada (POC)

Pour répondre à la demande croissante d'œufs de consommation et d'œufs de transformation, les POC ont augmenté de 558 000 le nombre de poudeuses en juin 2010. En prévision de la croissance de la demande provenant du marché des vaccins en 2011, les POC ont aussi accru en septembre le contingent de production d'œufs de vaccins (qui servent à la production de vaccins) de 33 p. 100 pour atteindre 13 millions de douzaines.

Les POC utilisent le Fonds de péréquation comme source de financement pour administrer le Programme des produits industriels (PPI). Au début de 2010, le solde du Fonds de péréquation atteignait 34 millions de dollars, ce qui est bien au-delà du seuil de déclenchement minimum de 20 millions de dollars. Comme il s'attendait à essuyer d'importantes pertes en raison du prix estimatif des œufs de transformation et du prix d'achat plus élevé pour les œufs excédentaires, l'Office a augmenté les redevances de 0,0975 \$, pour les fixer à 0,30 \$ la douzaine. L'Office prévoit que le solde du Fonds de péréquation atteindra 25 millions de dollars à la fin de l'année.

Au cours de 2010, les POC ont continué de travailler avec les transformateurs d'œufs pour élaborer un nouveau contrat qui prévoit l'établissement des prix ainsi que les conditions associées à l'approvisionnement en œufs excédentaires dont le marché des œufs de consommation n'a pas besoin. L'élaboration d'un nouveau contrat est jugée essentielle pour la viabilité à long terme du PPI des POC. Puisqu'aucun accord n'a été finalisé en 2010, les

POC poursuivront les discussions avec les transformateurs d'œufs en espérant conclure un nouveau contrat en 2011.

Le sondage sur les coûts de production a été mené en 2010 par une société d'experts-conseils embauchée par les POC. L'entreprise a sondé 127 producteurs d'œufs à l'échelle du pays afin de déterminer leurs coûts et leurs niveaux de production de 2009. L'objectif visé était de jeter les bases pour le calcul des coûts de production et de mettre à jour la formule de coût de production pour les quatre à cinq prochaines années. La nouvelle formule de coût de production sera mise en application en janvier 2011.

Dans le cadre de sa stratégie visant à faire des POC un organisme axé davantage sur le savoir, l'Office a créé la toute première Chaire de recherche économique sur l'industrie des œufs à l'Université Laval. Ce projet fournira les fonds nécessaires pour étudier les aspects économiques des dossiers importants pour l'industrie ovocole au Canada. Les POC prévoient étendre cette approche à d'autres universités canadiennes et domaines de recherche en 2011.

Les POC ont entamé un autre projet d'envergure en 2010, à savoir un projet visant à déterminer comment intégrer le concept de responsabilité sociale dans leur organisation et leurs activités. Des consultations se sont déroulées à l'échelle nationale en vue d'élaborer un cadre de travail qui correspond à ce que la responsabilité sociale représenterait pour les POC. Les travaux se poursuivront en 2011.

Des progrès ont été réalisés à l'égard du programme d'assurance contre la bactérie *Salmonella enteritidis* pour les secteurs de la reproduction, des poulettes et des pondeuses de l'industrie des œufs de consommation. Les travaux se sont également poursuivis avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en vue d'améliorer l'indemnisation des producteurs d'œufs au

titre de la *Loi sur la santé des animaux*. Aucun de ces projets n'est terminé.

En 2010, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a investi 800 000 \$ dans le projet de traçabilité des POC. Ce projet a pour but d'élaborer une série de normes nationales pour l'établissement d'un système de traçabilité des œufs et des oiseaux qui permettra de retracer les œufs à partir du producteur jusqu'au consommateur, et ce, tout au long de la chaîne d'approvisionnement ovocole au Canada. On s'attend à ce que les normes nationales de traçabilité entrent en vigueur d'ici la fin de 2011.

Dans le cadre de leur stratégie visant à protéger la gestion de l'offre et à atténuer le risque que le système de gestion de l'offre ne connaisse un dérapage lors des négociations commerciales internationales du Canada, les POC, de concert avec d'autres offices de gestion de l'offre, ont surveillé les dossiers importants qui touchent l'industrie ovocole au Canada lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre du cycle de Doha, ainsi que celles entre le Canada et l'Union européenne (UE) sur l'élaboration d'un accord de libre-échange.

Aperçu pour 2011

Pour 2011, les POC prévoient une hausse de la production de 2 p. 100 vu que l'année de production comptera 53 semaines et vu l'augmentation des contingents en 2009 et en 2010. Les POC estiment que la demande d'œufs en coquille pour le marché de consommation augmentera seulement de 1,5 p. 100 et que le prix des œufs de casserie aux États-Unis de même que le prix à la production au Canada seront plus élevés qu'en 2010. Ils s'attendent également à ce que l'offre d'œufs excédentaires aux transformateurs augmente de 1,5 p. 100. La fluctuation des prix de référence aux États-Unis et la hausse des prix à la production suite



au sondage sur les coûts de production de 2010 continueront d'exercer une pression financière sur le PPI.

Défis et débouchés

Les POC prévoient convoquer à nouveau le comité responsable d'examiner les modifications apportées à leur Accord fédéral-provincial-territorial.

L'Office continuera d'être proactif au chapitre du bien-être des animaux et de la salubrité des aliments, car il entend promouvoir et mener des activités dans ces domaines dans le cadre de son programme de responsabilité sociale qu'il entamera en 2011.

Les POC continueront de relever les défis liés à la gestion du PPI et à la satisfaction de la demande des transformateurs. Les membres du Conseil sont d'avis que le modèle utilisé pour gérer le PPI a atteint ses limites. Le CPAC continue de soutenir les efforts des POC pour trouver une façon viable et souple d'approvisionner les transformateurs et de gérer l'excédent sans dépendre d'une augmentation des redevances. Les POC prévoient apporter des changements en 2011 pour résoudre ces problèmes, notamment conclure un accord avec les transformateurs afin que les prix des œufs excédentaires destinés à la transformation soient établis de façon plus rentable et concurrentielle.



Industrie des œufs d'incubation de poulet à chair



Survol de 2010

On estime que la production d'œufs d'incubation de poulet à chair en 2010 a été inférieure de 2 p. 100 au volume de production de 2009.

En 2010, le prix des œufs d'incubation de poulet à chair a quelque peu changé en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan. Le prix des œufs d'incubation de poulet à chair a connu une hausse de 0,025 \$ au Manitoba, de 0,0121 \$ en Ontario et de 0,0207 \$ au Québec.

Au cours de 2010, le prix auquel les couvoirs vendent les poussins aux producteurs de poulet a connu une baisse en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan de 0,0037 \$, de 0,0175 \$ et de 0,0011 \$ respectivement, tandis qu'il a augmenté au Manitoba, en Ontario et au Québec de 0,025 \$, de 0,038 \$ et de 0,048 \$ respectivement.

En 2010, les importations d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poussins ont atteint, en équivalent d'œufs, 154,5 millions d'œufs, soit 9,3 p. 100 de plus que le total alloué au titre du contingent tarifaire et 13,6 p. 100 de plus que le volume importé l'année précédente.

Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC)

En 2010, les POIC ont achevé le remaniement de l'Accord fédéral-provincial (AFP) et ont fait parvenir ce dernier aux signataires aux fins d'examen et de rétroaction. Les conseils d'administration de l'Alberta et de la Saskatchewan ainsi que leur régie agroalimentaire respective, qui n'ont pas signé l'AFP actuel, ont également obtenu copie de la version provisoire aux fins d'examen et de rétroaction.

Tout au long de l'année, les POIC ont travaillé de concert avec l'ACIA à mettre au point la méthode que cette dernière emploiera pour déterminer le montant de l'indemnité que recevrait un producteur d'œufs d'incubation de poulet à chair au titre de la *Loi sur la santé des animaux* si elle ordonnait l'abattage de son troupeau.

L'Office a fait le suivi de l'avancement du programme de surveillance de l'influenza aviaire de l'ACIA ainsi que du programme de surveillance des troupeaux d'approvisionnement des couvoirs pour en assurer la validité.

Aperçu pour 2011

En ce qui concerne la production intérieure de poulet pour 2011, on prévoit une hausse de 1,5 p. 100. Cette hausse tient compte de l'augmentation de la population canadienne prévue par Statistique Canada pour 2011 ainsi que de l'expansion minimale des marchés. Les producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair prévoient une augmentation de leur production environ au même rythme.

Défis et débouchés

L'Office s'emploie à réviser l'AFP pour le moderniser de sorte qu'il reflète ses propres pratiques et celles des offices provinciaux de commercialisation ainsi que pour y intégrer les offices de l'Alberta et de la Saskatchewan comme signataires de l'Accord. L'Office espère être en mesure de parachever la révision de l'AFP, puis de le mettre en œuvre d'ici la fin de 2011.

L'Office prévoit mettre au point avec l'ACIA la méthode que celle-ci emploiera pour déterminer le montant de l'indemnité que recevrait un producteur d'œufs d'incubation de poulet à chair au titre de la *Loi sur la santé des animaux*.

Les POIC ont continué de travailler de concert avec les trois autres offices du secteur de la volaille ainsi qu'avec les Producteurs laitiers du Canada sur les dossiers touchant les négociations en cours à l'OMC.





Industrie du poulet



Survol de 2010

La production de poulet au Canada a augmenté d'environ 1 p. 100 en 2010, alors que la production américaine s'est accrue d'environ 2,9 p. 100 pour la même période.

Comme l'indique l'indice des prix à la consommation, les prix au détail pour le poulet sont demeurés relativement stables comparativement à ceux de 2009. La consommation intérieure s'est accrue de 0,7 p. 100, ce qui s'avère une hausse inférieure à la croissance de la population.

La moyenne du prix vif à la production en Ontario a diminué progressivement au cours des sept premiers mois de 2010 en raison de la réduction du coût des aliments du bétail. Il a toutefois commencé à augmenter à partir de la fin de l'été jusqu'à l'automne, à mesure qu'augmentait le coût des aliments du bétail. Cette hausse du coût des aliments du bétail est attribuable à une récolte des céréales fourragères inférieure à la moyenne. La moyenne pondérée du prix à la production en 2010 a été de 1,39 \$/kg, soit environ 0,06 \$ de moins que l'an dernier.

Tout au long de l'année 2010, les prix de gros pour le poulet sont demeurés élevés et étaient semblables aux niveaux observés en 2009. Le prix des ailes et des cuisses a été particulièrement élevé par rapport à l'année précédente alors que pendant toute l'année le prix des oiseaux entiers et des poitrines a fluctué de part et d'autre des prix observés en 2009.

En 2010, les importations de poulet et de produits de poulet ont diminué de 3,5 p. 100 par rapport à l'an dernier. Aucune demande d'importations

supplémentaires attribuable à une pénurie n'a été effectuée, et le volume des importations aux fins de réexportation de même que celui des importations aux fins de concurrence ont diminué de 4,7 p. 100 et de 64 p. 100 respectivement.

Producteurs de poulets du Canada (PPC)

En 2009, les PPC ont tenu une séance de consultation sur le concept de croissance différentielle. Cette séance était destinée aux offices de commercialisation, aux régies agroalimentaires provinciales et aux intervenants de l'industrie. L'atelier avait pour but d'élaborer des solutions et des méthodes permettant de développer l'industrie canadienne du poulet de façon rentable. Plusieurs options ont été proposées, examinées et débattues, mais les parties ne sont pas parvenues à un consensus sur cette question en 2009. En 2010, les discussions se sont poursuivies pour finalement aboutir à une séance de consultation des signataires sur la croissance différentielle en septembre. Après ces discussions, bien que les administrateurs en aval appuyaient une politique sur la croissance différentielle, les offices de commercialisation provinciaux ne s'entendaient pas tous sur la nécessité d'une telle politique et on a convenu qu'aucune autre ressource ne serait affectée à ce dossier.

On continue d'utiliser la fiche de rendement du contingentement, élaborée en 2009 pour aider les administrateurs des PPC à établir les contingents de poulet nationaux. Cette fiche intègre des fourchettes de valeurs cible pour les stocks en entrepôt en fonction de la consommation apparente intérieure et de l'utilisation des contingents tarifaires.

Les administrateurs des PPC ne se sont pas encore mis d'accord sur la marge des transformateurs qu'il conviendrait d'intégrer dans la fiche.

Afin de tenter d'améliorer le processus d'établissement des contingents, l'Office a commencé à utiliser, à la fin de 2010, un taux cible de croissance à moyen terme pour la demande de poulet.

Aperçu pour 2011

On s'attend à ce que l'industrie canadienne du poulet poursuive sa croissance. En effet, on prévoit une hausse de 1,5 p. 100 de la production. Cependant, certains intervenants de l'industrie s'attendent à une croissance modeste, qui correspondrait à la croissance prévue de la population de 1 p. 100.

Le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) prévoit que l'industrie du poulet réduira sa production en 2011 en raison de la hausse prévue des prix du maïs au cours de l'année et de la baisse des prix de gros pour les poulets à griller. La situation au chapitre de l'offre et de la demande aux États-Unis entraîne toujours des répercussions sur le marché canadien, et l'incertitude à l'égard du taux de change complique ce rapport.

Au Canada, on s'attend à une faible baisse des prix de gros et à une augmentation du coût des intrants, ce qui devrait exercer des pressions sur les marges des transformateurs.

Défis et débouchés

Bien que le profil démographique canadien évolue sans cesse, une constante demeure : le désir des



consommateurs d'obtenir des aliments sains et faciles à préparer. L'industrie du poulet doit être en mesure d'offrir de tels aliments dans un milieu de plus en plus compétitif.

Comme par les années passées, l'établissement de relations et le renforcement du lien de confiance entre les différents intervenants de l'industrie demeurent un défi pour les PPC, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration du processus d'établissement des contingents.

L'augmentation du mouvement interprovincial des poulets vivants, les primes que versent les transformateurs aux producteurs afin de s'assurer un approvisionnement ainsi que les moratoires imposés

en Ontario et au Québec sur les ventes aux acheteurs de l'extérieur de la province demeurent des préoccupations pour l'industrie. Les offices provinciaux de commercialisation ont travaillé avec les représentants des transformateurs du Québec et de l'Ontario tout au long de 2010 pour trouver une solution à long terme. On s'attend à ce que des progrès soient accomplis à cet égard en 2011.

Les PPC surveillent toutes les négociations commerciales bilatérales de même que les négociations en cours à l'OMC, car ils estiment qu'un élargissement de l'accès aux marchés canadiens du poulet risquerait fortement de nuire à la subsistance de ses producteurs.



Industrie du dindon



Survol de 2010

La production canadienne de dindon a atteint 193,13 Mkg (poids éviscéré) en 2010, ce qui représente une baisse de 3,2 p. 100 par rapport à 2009. Les stocks en entrepôt à la fin de 2010 atteignaient 12,3 Mkg, un minimum record, soit 32,8 p. 100 de moins qu'en début d'année. Cette diminution des stocks est attribuable à une baisse du niveau de production jumelée à une hausse de la consommation apparente intérieure. En effet, la production est passée de 165,3 Mkg en 2009 à 164,3 Mkg en 2010, tandis que la consommation apparente intérieure du début de la période de contrôle (de mai à octobre) était de 65,3 Mkg, soit 1,7 Mkg de plus que pour la période équivalente de l'an dernier mais 1,5 Mkg de moins que pour celle de 2008.

En 2010, les détaillants ont offert le dindon entier à des prix très bas en vue d'attirer les consommateurs. Même si les dindons frais ou surgelés servaient de produits d'appel (c'est-à-dire vendus à un prix inférieur à leur prix d'achat) dans les épiceries, les prix à la production sont demeurés constants et n'ont que légèrement diminué. Les stocks d'oiseaux entiers ont été inférieurs à ceux des années précédentes; les stocks en entrepôt atteignaient 26,9 Mkg au 31 octobre 2010, soit une baisse de 1,1 Mkg par rapport à la même date en 2009. Bien que le contingent de produits de surtransformation ait été réduit en juillet 2010 pour passer de 68,9 à 67,8 Mkg, il était néanmoins de 0,3 Mkg supérieur au contingent initial.

Le niveau élevé des stocks au début de 2010 a entraîné un ralentissement des importations de dindon, ce qui s'est traduit par un taux d'utilisation des contingents d'importation inférieur au prorata pendant la majeure

partie de l'année. Les importations se sont cependant accélérées en novembre et en décembre.

Alors que les importations sont demeurées constantes, les exportations dans la catégorie des oiseaux entiers étaient inexistantes en 2010. Les exportations dans les autres catégories de dindon, en particulier celle des produits de surtransformation, ont diminué.

Éleveurs de dindon du Canada (EDC)

Les EDC se sont employés au cours de 2010 à conclure une entente sur la modification de leurs ordonnances et règlements, en particulier des règlements sur le contingentement. Puisque les administrateurs avaient de la difficulté à parvenir à un consensus, les EDC ont convenu de tenir d'autres consultations sur la politique en matière d'allocation auprès des organisations membres de l'Office.

Le conseil d'administration des EDC a approuvé les *Lignes directrices sur la location interprovinciale de contingents*. Ces Lignes directrices ont été élaborées pour aider les EDC à transférer des contingents commerciaux entre les provinces durant une période de contrôle, à court, à moyen ou à long terme, lorsqu'une situation imprévue réduit ou compromet sensiblement la production de dindons.

En octobre, les EDC ont annoncé l'ajout des données les plus récentes sur les éléments nutritifs du dindon au Fichier canadien sur les éléments nutritifs (FCEN) où figurent les valeurs nutritives des aliments au Canada. Le FCEN est une base de données exhaustive dans laquelle figurent jusqu'à 143 éléments nutritifs pour plus de 5 500 aliments. Cette base de données peut aider les consommateurs à trouver la valeur des

éléments nutritifs tels que les vitamines, les minéraux, les protéines, l'énergie et les lipides, et elle est régulièrement mise à jour.

Les EDC maintiennent leur partenariat avec Banques alimentaires Canada pour offrir des dindons aux petites villes et aux régions rurales en vue de combattre la faim durant les périodes de festivité.

Aperçu pour 2011

Les EDC, à la recommandation du Comité consultatif de commercialisation du dindon (CCCD), ont décidé d'abaisser les contingents d'oiseaux entiers de 2 Mkg sous le niveau de référence national pour la période de contrôle 2011-2012. À 73 111 683 kg, le contingent préliminaire d'oiseaux entiers est néanmoins de 3 Mkg supérieur à celui de la période de contrôle 2010-2011. Cette hausse est attribuable aux faibles stocks accumulés vers la fin de 2010 et en janvier 2011 ainsi qu'à une plus forte consommation apparente intérieure.

Défis et débouchés

Le principal défi des EDC est de reconquérir certains marchés perdus à la suite de la flambée de *Listeria* et, plus récemment, en raison du ralentissement économique. Ces événements ont contribué à modifier les modèles de consommation de toutes les protéines. Les EDC demeurent prudents à l'égard de la stratégie de produits d'appel qu'utilisent les détaillants, car il s'agit d'une stratégie de commercialisation dont ils n'ont pas le contrôle et qui pourrait être éphémère.

Les EDC déploient des efforts considérables pour influencer les habitudes d'achat des consommateurs



afin que ces derniers augmentent leur consommation de dindon. Ils sont très actifs dans les médias sociaux. L'Office consacre des ressources en vue de renforcer la confiance des consommateurs à l'égard des produits de dindon canadiens et d'améliorer le bien-être des animaux et la salubrité des aliments.

L'Office doit aussi relever un autre défi, qui est d'utiliser son processus d'allocation des contingents pour exploiter les possibilités de croissance qu'offrent

certain transformateurs au chapitre de la commercialisation des oiseaux entiers. Les EDC procèdent à la révision de leur politique en matière d'allocation afin de régler cette question. Enfin, ils continuent de surveiller les négociations en cours à l'OMC et de participer aux activités en travaillant de concert avec les autres industries de la volaille.



Industrie du bœuf



Survol de 2010

AAC prévoit pour la production intérieure de bœuf une hausse de 2,3 p. 100 en 2010 comparativement à 2009. On s'attend à ce que la consommation de bœuf, qui s'établissait à 28,6 kg par personne en 2009, demeure stable.

Les producteurs ont reçu de bonnes nouvelles en 2010 concernant l'accès des bovins et des produits de bœuf canadiens aux marchés étrangers. En effet, grâce aux efforts du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Gerry Ritz, et du ministre du Commerce international, Peter Van Loan, le Panama a rouvert son marché aux bovins vivants canadiens en juin.

De plus, à la suite de réunions entre le premier ministre Stephen Harper, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Gerry Ritz, le ministre du Commerce international, Peter Van Loan, et une délégation chinoise conduite par le président Hu Jintao, la Chine a annoncé qu'elle entamerait un processus visant à restaurer l'accès complet pour le bœuf canadien. En vertu de la première phase de l'entente, la Chine reprendra les importations de suif et de bœuf désossé provenant de bovins âgés de moins de trente mois. On estime qu'une fois le commerce entièrement rétabli, les éleveurs de bétail canadiens toucheront 100 millions de dollars supplémentaires.

En août, après des négociations avec le gouvernement philippin, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, Gerry Ritz, a convaincu ce dernier d'ouvrir son marché aux sous-produits d'équarrissage canadiens, y compris la farine d'os, la farine de sang, la farine de volaille et les graisses.

En novembre, le Canada et l'UE ont conclu une entente qui prévoit un accès en franchise de droits au marché européen pour un contingent de 20 000 tonnes de bœuf canadien. Ce contingent a été établi en 2009 à la suite de

dix ans de négociations sur les compensations entre les États-Unis et l'UE pour régler un différend dans le cadre de l'OMC puisque, selon les constatations, l'interdiction imposée par l'UE sur les activateurs de croissance (une petite pastille implantée dans l'oreille qui libère une petite dose d'hormones) n'était pas justifiée sur le plan scientifique. Le Canada, États-Unis et l'Australie se partageront le contingent, qui passera à 45 000 tonnes en 2012.

Le groupe spécial de règlement des différends de l'OMC, mis sur pied à la demande du Canada, a tenu deux séries d'audiences verbales, en septembre et au début décembre 2010. Les audiences avaient pour but de déterminer si la loi américaine régissant la mention du pays d'origine sur l'étiquette (COOL) enfreignait les accords de l'OMC. En règle générale, le Canada exporte entre 1,2 et 1,5 million de bovins vivants et 310 000 tonnes de bœuf par année aux États-Unis.

En vertu des accords de l'OMC et de l'Accord de libre-échange nord-américain, la mention du pays d'origine de la viande sur l'étiquette est permise, mais l'étiquette doit indiquer le pays où le produit a été transformé et non l'endroit où l'animal est né ou a été élevé.

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (OCRDMPPB)

La première ordonnance sur les redevances à payer de l'OCRDMPPB a été approuvée par le Conseil en mars 2005. À l'heure actuelle, toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador ont signé des ententes de services avec l'Office autorisant la perception de redevances et la remise de celles-ci à l'Office.

L'OCRDMPPB a été mis sur pied aux termes de la partie III de la *Loi sur les offices des produits agricoles* et

peut, contrairement aux offices de commercialisation créés en vertu de la partie II de la Loi, percevoir des redevances sur les importations. L'Office a entamé l'élaboration du processus administratif nécessaire pour percevoir des redevances sur les importations de bœuf et de produits de bœuf. Il a également commencé à rédiger l'ébauche de l'ordonnance sur les redevances à payer, qui lui permettra de toucher des revenus découlant des redevances prélevées sur les importations. Les redevances sur les importations doivent être soumises à l'approbation du Conseil.

Les fonds générés par les redevances nationales sont affectés principalement à trois organismes : le Centre d'information sur le bœuf (CIB), la Fédération canadienne pour l'exportation de bœuf et le Conseil de recherche sur les bovins de boucherie. Les offices provinciaux ont la possibilité de conserver une partie des redevances prélevées pour financer les programmes provinciaux.

En avril, on a publié une étude indépendante préparée par M. John Cranfield, de l'Université de Guelph, laquelle évalue les retombées économiques que les redevances prélevées par l'Office ont eues sur les éleveurs de bovins. Cette étude relève qu'en moyenne, entre 2005 et 2008, pour chaque dollar investi dans les activités nationales de recherche et de commercialisation, les éleveurs de bovins canadiens ont reçu neuf dollars. Le rapport complet (en anglais seulement) de cette étude est disponible sur le site Web de l'Office : <http://nco.cattle.ca/>.

Le Groupe de travail sur l'industrie canadienne du bœuf, qui comptait des représentants de l'OCRDMPPB, du CIB, de la Fédération canadienne pour l'exportation de bœuf, de la Canadian Cattlemen Association (CCA), du Canadian Cattlemen Market Development Council, de la National Feeders' Association et de l'Alberta Cattle Feeders' Association,

était chargé d'explorer et de créer une nouvelle structure organisationnelle visant à optimiser l'efficacité et la rentabilité des activités de commercialisation nationales et internationales du bœuf.

Le Groupe de travail recommande la fusion du CIB, de la Fédération canadienne pour l'exportation de bœuf et de l'OCRDMPPB en une seule organisation. À son avis, cette fusion permettra de réaliser des économies au chapitre des frais d'administration en plus de réaffecter 1,3 million de dollars par année au soutien des programmes et des services de commercialisation.

Le Groupe de travail recommande également la modification de la Proclamation visant l'Office afin qu'elle reflète la structure de gouvernance révisée et que la nouvelle organisation puisse ainsi exercer pleinement les pouvoirs dont dispose actuellement l'Office.

Les conseils d'administration du CIB, de la Fédération canadienne pour l'exportation de bœuf et de l'Office examineront les recommandations chacun de leur côté. Si elles sont accueillies favorablement, ces recommandations seront soumises à l'approbation des membres de la CCA et de la Fédération canadienne pour l'exportation de bœuf, lors d'assemblées générales spéciales.

Aperçu pour 2011

Selon AAC, la production de bœuf devrait augmenter légèrement, soit de 1 à 2 p. 100. Le stock de bovins déclinera, ce qui aura pour effet de réduire les approvisionnements de bœuf plus tard en 2011. Les importations devraient connaître une légère hausse, ce qui compensera le déclin des stocks nord-américains. On s'attend à ce que la Russie importe un volume élevé de bœuf et de produits de bœuf canadiens. De même, puisque la lente reprise économique se poursuit



aux États-Unis et que la demande en Asie demeure forte, les exportations devraient s'accroître en 2011.

AAC prévoit une légère augmentation de la consommation de bœuf, car l'économie canadienne devrait croître lentement en 2011.

Défis et débouchés

L'OCRDMPPB a pour mandat de financer la promotion, la recherche et les initiatives d'expansion des marchés afin d'accroître la compétitivité des producteurs canadiens. Puisque l'ensemble des provinces adhère désormais au système national, l'Office peut donc procéder à l'élaboration d'une ordonnance sur les redevances à payer sur les importations, puis à son exécution. Ensuite, elle s'emploiera à trouver des façons de percevoir ces redevances.

Si les trois conseils d'administration approuvent la nouvelle organisation (CCA, Fédération canadienne pour l'exportation de bœuf et l'Office), il faudra modifier la Proclamation visant l'Office afin d'y intégrer la nouvelle structure organisationnelle ainsi que les nouveaux rôles et responsabilités de l'Office.

Mission, mandat et autres responsabilités

Notre mission est de faire en sorte que les régimes nationaux de gestion de l'offre dans les secteurs de la volaille et des œufs, de même que le programme de l'OCRDM PBB, fonctionnent dans l'intérêt de tous les intervenants, et de promouvoir le dynamisme des secteurs agroalimentaires dont le Conseil assume la responsabilité.

Notre mandat

Le CPAC a notamment pour mandat :

- De conseiller le ministre sur les questions touchant la création et le fonctionnement des offices prévus par la *Loi sur les offices des produits agricoles* en vue de maintenir ou de promouvoir l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;
- D'examiner les activités des offices afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs énoncés;
- De travailler avec les offices de commercialisation afin d'améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles sur le marché interprovincial et d'exportation, ainsi qu'avec les offices de promotion et de recherche afin de promouvoir la commercialisation des produits agricoles sur les marchés d'importation et les activités connexes de recherche pour ces produits;
- De consulter régulièrement le gouvernement de chaque province et territoire intéressé par la création ou l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices dans le cadre de la Loi.

Autres responsabilités

Il incombe de surcroît au CPAC :

- De faire enquête et de prendre les mesures nécessaires, dans les limites de ses compétences, à la suite à toute plainte contestant une décision prise par un office canadien [conformément aux dispositions de l'alinéa 7(1)f) de la LOPA];
- De tenir des audiences publiques, le cas échéant [conformément aux dispositions du paragraphe 8(1) de la LOPA];
- De veiller à ce que les offices canadiens répondent aux exigences de la *Loi sur les textes réglementaires*;
- D'appliquer la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA), qui permet au gouvernement fédéral de déléguer ses pouvoirs en matière de commerce interprovincial et d'exportation aux offices de commercialisation provinciaux.



Industrie et intervenants – Personnes-ressources

Producteurs d'œufs du Canada

Téléphone : 613-238-2514

www.lesoeufs.ca

Monsieur Laurent Souigny, président
Monsieur Tim Lambert, chef de la direction

Producteurs de poulet du Canada

Téléphone : 613-241-2800

www.poulet.ca

Monsieur David Fuller, président
Monsieur Mike Dungate, directeur exécutif

Éleveurs de dindon du Canada

Téléphone : 905-812-3140

www.leseleveursdedindonducanada.ca

Mark Davies, président
Phil Boyd, directeur exécutif

Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

Téléphone : 613-232-3023

www.chep-poic.ca

Monsieur Gyslain Loyer, président
Monsieur Giuseppe Caminiti, directeur général

Office canadien de recherche, de dévelop- pement des marchés et de promotion des bovins de boucherie

Téléphone : 403-275-8558

www.nco.cattle.ca

Monsieur Marlin Beever, président
Monsieur Rob McNabb, directeur exécutif

Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles

Téléphone : 613-724-6605

www.cpepc.ca

Monsieur Reg Cliche, président
Monsieur Robin Horel, président-directeur
général

Association canadienne des surtransforma- teurs de volaille

Téléphone : 613-738-1175

www3.sympatico.ca/fppac

Monsieur Blair Shier, président
Monsieur Robert DeValk, directeur général

Régies provinciales – Personnes-ressources

British Columbia Farm Industry Review Board

Téléphone : 250-356-8945

www.firb.gov.bc.ca

Alberta Agricultural Products Marketing Council

Téléphone : 780-427-2164

[www1.agric.gov.ab.ca/\\$department/dep-tdocs.nsf/all/APMC2626](http://www1.agric.gov.ab.ca/$department/dep-tdocs.nsf/all/APMC2626)

Saskatchewan Agri-Food Council

Téléphone : 306-787-5978

www.agriculture.gov.sk.ca/Agri-Food-Council

Conseil manitobain de commercialisation des produits agricoles

Téléphone : 204-945-4495

<http://web2.gov.mb.ca/agriculture/programs/index.php?name=aaa31s02>

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario

Téléphone : 519-826-4220

www.omafr.gov.on.ca/french/farmproducts

Régie des marchés agricoles et alimen- taires du Québec

Téléphone : 514-873-4024

www.rmaa.gouv.qc.ca/

Nova Scotia Natural Products Marketing Council

Téléphone : 902-893-6511

www.gov.ns.ca/agri/npmc

Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick

Téléphone : 506-453-3647

<http://www.gnb.ca/0027/Agr/0001>

Newfoundland and Labrador Farm Industry Review Board

Téléphone : 709-729-3799

<http://www.nr.gov.nl.ca/NR/agrifoods/ic/firb/>

Prince Edward Island Marketing Council

Téléphone : 902-569-7575

www.gov.pe.ca/af/agweb/associations

Conseil sur la commercialisation des produits agricoles des Territoires du Nord-Ouest

Téléphone : 867-873-7383

